



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur - règlement numéro 333

AVIS est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 333 intitulé** « Règlement imposant les taxes foncières générales et spéciales et les compensations pour l'année 2024 ».

Ledit règlement a pour objet de fixer les taxes foncières générales et spéciales et les compensations pour l'année 2024.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/5avis-public-dentree-en-vigueur-du-reglement-333>

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **25^{ième} jour** du mois de **janvier** de l'an **2024**.

Jonathan Fortin, LL.B., OMA
Directeur général adjoint
Greffier et directeur des affaires juridiques
